



## Droit aux congés apprenti mineur

Par **GUILLOT**, le **02/11/2018** à **10:09**

Bonjour,

Mon fils de 15 ans est apprenti en mécanique moto depuis le 10 septembre 2018. Il a demandé à son patron une journée de congé pour faire le pont. Son patron lui a accordé en lui disant qu'elle serait défalqué de ses congés 2019. Vu son âge n'a t'il pas le droit a des congés pour l'année 2018 au prorata du temps travaillé ?

Merci

Par **P.M.**, le **02/11/2018** à **15:17**

Bonjour,

Quand l'employeur parle des congés 2019, il veut sans doute parler de ceux acquis depuis l'embauche jusqu'au 31 mai 2019 à prendre à partir du 1er mai 2019 comme pour tous les salariés...